

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID : 062-216207365-20241018-DEC2024_165-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CAL
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ABONNEMENT
TELEPHONIQUE POUR LA SALLE DE LA BRIQUETERIE

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition reçue par la société ORANGE BUSINESS, au regard du prix et du délai ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société ORANGE BUSINESS (111 quai du président Roosevelt – 92130 ISSY LES MOULINEAUX) un bon de commande valant contrat d'abonnement téléphonique à la salle de la briqueterie d'un montant de **43€HT mensuels pendant 12 mois, puis de 50€HT mensuels.**

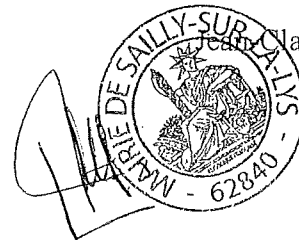
ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 18 octobre 2024

DEC2024_165

Le Maire,

Jean Claude THOREZ



DGS